FÉDÉRATION DU MALI

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

DÉCLARATION

DE

Monsieur MAMADOU DIA

PRÉSIDENT DU CONSEIL

DEVANT

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU SÉNÉGAL

RÉUNIE EN SESSION ORDINAIRE

A DAKAR

LE JEUDI 9 JUIN 1960

à tous les niveaux : communauté villageoise, communauté urbaine, communauté régionale, communauté nationale. L'acceptation de cette responsabilité se traduira de diverses manières :

SUR UN PLAN SOCIAL ASSEZ GENERAL, il est possible de proposer, de diffuser, les objectifs suivants :

— *lutte contre le gaspillage :* un pays sous-développé ne peut permettre la moindre dilapidation du patrimoine de chacun ou de la collectivité, soit au niveau de la production, soit au niveau de la consommation,

— *respect d'une discipline de vie en commun :* ceci peut se traduire par une mobilisation des masses pour l'hygiène et la propreté, la correction et la politesse, le respect des règlements d'intérêt commun (telles les règles de circulation urbaine, de construction et d'urbanisme),

— *action de masse contre le sous-emploi et pour la productivité :* il faut que chaque citoyen accepte personnellement d'améliorer son rendement, son organisation.

Il faut que les masses acceptent l'effort en commun pour l'investissement-travail, que l'on réhabilite, dans toutes les classes et à tous les niveaux, le goût du travail manuel, et aussi du travail bien fait, de la « qualité nationale ». Ceci sera aussi valable pour le paysan qui crible son arachide que pour l'artisan qui fabrique un meuble ou le mécanicien qui répare son moteur, le chauffeur qui entretient son véhicule.

Il faut que l'on prenne l'habitude de se référer à des normes, dans tous les secteurs d'activités, pour pouvoir contrôler et organiser la progression.

En étroite corrélation avec l'action précédemment définie, il est nécessaire que nous nous efforcions de *réduire les parasitismes sociaux :* parasitisme familial, parasitisme de caste, afin que chaque citoyen actif recouvre sa capacité normale d'épargne.

C'est à la communauté, dans tout régime socialiste, et à la communauté dans son organisation moderne et non dans ses structures archaïques, qu'il appartient de prendre en charge les victimes, les déshérités. Il y a là un effort très considérable de redressement qui exigera beaucoup de patience, mais aussi de la ténacité et de la fermeté. Si nous ne commençons pas à ouvrir cette voie nouvelle, nous risquons de compromettre notre avenir. Ceci est tout aussi valable pour une série de coutumes sociales qui vont à contre-sens de l'évolution moderne. Nous devons affronter ces problèmes. La

fidélité aux valeurs africaines ne consiste pas à conserver avec obstination les comportements et les rites des générations passées mais à répondre avec hardiesse aux affrontements du présent, sans abdication. Les hommes du passé ont eu ces gestes d'hommes modernes en leur temps. La fidélité est donc de transposer le combat dans l'époque où nous sommes, en dominant notre condition, en maîtrisant les techniques. Là est la marque de l'humanisme. Dans ce sens, notamment, nous avons chargé les ministères compétents d'étudier et de vous présenter une codification nouvelle et moderne du mariage.

J'insisterai sur un plan tout particulier où la tâche de redressement me semble singulièrement vaste et urgente : *la conception de notre fonction publique.*

Il est vain de se lamenter sur le caractère pléthorique de nos effectifs de fonctionnaires. Réduire ces effectifs consiste à créer du chômage et donc à déplacer le drame. Je ne vois de remède que dans les directions suivantes :

— Tout d'abord, bien sûr, stabiliser en arrêtant tout recrutement nouveau.

— En second lieu, il serait indispensable de transformer en profondeur, dans le sens d'un assouplissement, le statut général de la fonction publique, tout en rendant obligatoire le perfectionnement technique. Je m'explique :

Le trop grand nombre des agents de l'Etat a conduit, trop souvent, à une baisse sensible de la qualité professionnelle. Il faut donc faire remonter le plus possible le niveau professionnel en instaurant une action de formation complémentaire non rétribuée, sous la responsabilité de chaque chef de service. Les progrès acquis devraient être homologués par des tests ou des examens.

Ceci devrait permettre de rendre disponibles des agents de qualité que nous devrions, bien entendu, affecter dans les secteurs en expansion du développement national ; l'assouplissement du statut aurait pour objet de rendre possible le détachement auprès des services para-publics de l'encadrement rural, ou même du secteur privé industriel ou commercial qui a besoin de cadres africains de valeur.

Ces quelques jalons pour une réforme profonde devraient être développés et étudiés dans le détail.

Mais l'action ne devrait pas se limiter aux structures et aux mécanismes, mais *atteindre aussi l'éthique des services publics :* cela concerne, notamment, la cessation immédiate de toute intervention

Monsieur Mamadou DIA

Président du Conseil du Sénégal
Vice-Président du Gouvernement du Mali

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

MES CHERS COLLÈGUES,

Comment vous dire ma fierté, et la joie que j'éprouve d'ouvrir avec vous cette séance solennelle de la dernière session de votre Assemblée tenue sous le régime ancien, — mort de sa belle mort —, qui sera ausi la première session de votre Assemblée à l'heure nouvelle de la souveraineté nationale du Mali. Vous allez, en effet, accomplir les gestes déterminants de ce passage, puisque le choix qui vous est proposé appréhende pleinement, les pouvoirs d'un Etat souverain, rendant par là possible la proclamation de l'indépendance du Mali à qui vous déléguerez vos compétences extérieures. Il m'appartient de vous dire, en cette heure de vérité, — car l'indépendance c'est avant tout l'heure de vérité, et ce n'est qu'en la comprenant ainsi que l'on peut s'en rendre digne —, il m'appartient de vous dire ce que nous avons fait pour que cette grande tâche qui nous incombe soit possible, viable, durable, dans le concert des nations qui nous observera et portera jugement sur nous.

En effet, nous serons désormais comptables devant le peuple de ce qui nous arrivera de bien ou de mal, nous aurons à assumer notre destin, sans alibi, sans faux-fuyant ni dérobade. Je sais que la tentation est facile pour les jeunes nations, de chercher des diversions extérieures pour tenter de masquer les défaillances. Il faut que nous ayons le courage de regarder en face ce que nous sommes, ce que nous voulons être, ce que nous avons fait, ce que nous voulons faire.

Ce sera le thème essentiel de mon propos, et, je crois par là-même répondre à la confiance que vous m'avez témoignée en m'investissant de mes charges présentes.

Ce que nous avons fait, c'est essentiellement, doter le pays des structures économiques et administratives d'un Etat moderne, instruments d'action indispensables pour ce plan que nous élaborons et que nous vous présenterons bientôt.

C'est aussi, sur le plan institutionnel, la refonte de nos constitutions en tenant compte de nos compétences nouvelles, et du Mali nouveau, en mesurant pleinement la signification que nous mettons en nos entreprises au regard de l'Unité africaine.

Ce que nous voulons faire, c'est proposer à votre agrément un style nouveau de vie en harmonie avec notre condition de citoyens d'un pays sous-équipé, un programme-choc permettant, car l'heure est venue, la mobilisation du peuple entier pour gagner la bataille décisive de notre survie, dans un monde implacable, pour vaincre la misère, le sous emploi, la malnutrition, les tares et les fléaux du Tiers-monde.

Jamais, messieurs, notre responsabilité d'élus du peuple n'aura été aussi lourde.

*
* *

I — CE QUE NOUS AVONS FAIT

Dans les premiers jours d'octobre 1958, m'adressant au Comité Exécutif de l'U.P.S. et dégageant le sens de l'option que venait de prendre le Sénégal, je définissais l'objectif essentiel de notre action comme l'accession à « l'indépendance préparée, négociée, née d'un dialogue et d'un libre engagement », « non dans l'isolement, mais dans l'unité, non dans la haine, mais dans l'amitié avec la France ».

Notre avenir était alors lourd d'incertitudes, car l'enjeu était gigantesque, et nous ne pouvions clairement savoir quand viendraient les temps que nous vivons. Grâce à la confiance et au courage de tous, le moment est là enfin, et nous ne nous présentons pas au rendez-vous les mains vides. Tout n'est pas accompli, certes, tout ne sera jamais accompli ; mais nous croyons pouvoir faire face au présent et à l'avenir.

Dans cette perspective, je vous parlerai des instruments de notre développement et donc de notre libération, et aussi de notre charte nationale qu'il nous appartient de définir et d'adopter.

A) *La mise en place de structures nouvelles pour l'indépendance*

Lors de la dernière session de votre Assemblée, le Gouvernement proposait à votre sanction les textes législatifs organisant, pour le Sénégal, la plus grande révolution intérieure de son histoire administrative et économique.

Ces lois de réforme, dont vous avez pleinement mesuré la portée, devaient passer le plus tôt possible dans les faits sociaux, sous peine d'une rupture d'élan qui en aurait compromis l'efficience.

Conformément aux engagements que nous avions pris, nous avons donc mis en chantier les décrets d'application, et nous avons pu soumettre, avant cette session, les plus importants d'entre eux, à l'avis de votre Commission des délégations.

Immédiatement après, nous avons pris les dispositions pratiques pour leur entrée en vigueur.

Aujourd'hui la situation se présente de façon favorable. Confrontés aux réalités nos projets semblent susceptibles de répondre à notre dessein.

La réforme administrative a été presque entièrement mise en œuvre.

Au sommet, les sept gouverneurs de région ont été désignés le 3 mars et installés le 19 mars dans leurs fonctions. Une première conférence des gouverneurs s'est tenue à Dakar le mois dernier, et ils ont, à cette occasion, reçu les consignes générales pour l'application de la politique du gouvernement dans leur circonscription. Nous voulons qu'ils soient essentiellement des animateurs et non des gestionnaires, qu'ils occupent, par rapport aux responsables des grands échelons techniques régionaux, une situation comparable à celle du Président du Conseil par rapport à ses ministres.

Je pense que nous ne serons pas déçus par l'équipe jeune et dynamique à qui nous avons ainsi fait confiance.

Chaque gouverneur est assisté d'un adjoint pour l'administration générale et d'un adjoint pour le développement. Les adjoints pour le développement, que nous avons tous choisi parmi les jeunes techniciens africains les plus valables, ont suivi un stage de formation que nous avons organisé à Dakar.

Au niveau immédiatement inférieur, dans les anciens cercles non subdivisés ou les anciennes subdivisions transformées en cercles, l'africanisation des postes de commandement sera totale le 1er juillet, selon le programme que nous nous étions fixé il y a plusieurs mois. Cette africanisation s'est donc passée sans heurt, avec des modalités de relève particulièrement accordées aux intérêts de notre administration.

Quant à la création des arrondissements, nous avons appliqué, très exactement, les dispositions qui avaient reçu votre accord lors du vote de la loi. Les 85 arrondissements ont été mis en place,

de solide et de durable, si une partie d'entre nous ne portait pas le même poids de nos charges et de nos responsabilités. Unissons-nous, cela nous sera d'ailleurs facile, depuis le temps si long où nous menons ensemble notre combat fraternel.

Je veux dire aussi, pour dissiper toute équivoque, tout malentendu, la valeur de notre indépendance. Au bout du chemin qui nous a mené là où nous sommes, nous avons la joie de constater que cette indépendance n'est pas conditionnelle : s'il y a condition, il ne s'agit que de la nôtre, de celle que nous exigions depuis le congrès historique de Cotonou, depuis le Comité Consultatif Constitutionnel, et qui a conduit la France à la récente révision que vous savez de la Constitution du 5 octobre, ce qui n'a pas été facile, ouvrant la voie à la véritable confédération multinationale instaurée entre des peuples indépendants libres et égaux, mais animés d'une volonté puissante d'être ensemble, de coopérer dans un monde sans merci.

En ce qui concerne la procédure que nous avons suivie pour y parvenir, nous pensons, quant à nous qu'elle était particulièrement réaliste et efficace, sans entamer en rien notre libre détermination. Ayant négocié les accords de coopération très librement, nous pouvons, dès sa proclamation, jouir pleinement de notre indépendance, en réduisant au minimum la période transitoire qui signifie ou reconduction temporaire du régime ancien, ou *hiatus* total dans la coopération, donc perte d'énergie, rupture de programme. La période transitoire, de quelque façon qu'on la reçoive, ne supprime, d'ailleurs, ni ne modifie en aucune façon la procédure d'accession aux Nations-Unies. Bien plus, la persistance d'un régime transitoire reconduisant la dépendance ancienne ne peut que présenter une situation peu claire aux yeux des instances internationales ; la rupture brutale pure et simple ne peut guère, elle non plus, apporter de préjugé plus favorable.

Ainsi pour nous tout est clair dans notre ouverture sur le Monde. Tout devient clair.

Je souhaite, avec force, que tout devienne clair aussi chez nous, c'est-à-dire que tous les citoyens de notre pays répondent avec enthousiasme à l'impératif de la construction commune.

Je lance un appel solennel à tous, quelles qu'aient pu être les divergences passées, les querelles et les divisions. Je lance un appel à l'Unité du pays autour de l'œuvre nationale. La seule table ronde, c'est cette table de travail autour de laquelle nous devons, chacun de nous, mettre le meilleur de soi au service du pays. Finissons-en avec l'arithmétique des positions d'électorat ou de petite politique,

Je pourrais ajouter à ce tableau rapide de nos projets économiques à court terme, la réalisation de notre infrastructure routière, notamment par l'ouverture de la 2e tranche du programme financé sur l'emprunt SYMETRA, et des crédits accordés par le Fonds Européen. Nous porterons l'accent sur la route Sud de Casamance, la route de Diéri, la route Bakel-Kidira, la bretelle Kébémer-Sagatta notamment.

L'électrification des chefs-lieux de cercle sera poursuivie et pratiquement achevée par l'équipement de M'Backé, Gossas, Foundiougne, Nioro-du-Rip, Kaffrine.

Je n'ai décrit dans ce bref panorama, qu'une succession d'opérations qui nous semblent réalisables à brève échéance, pour stimuler l'activité du pays à l'heure de l'indépendance.

Nous aurons bientôt beaucoup mieux à vous proposer. En effet, notre premier programme d'études économiques entamé, il y a plus de 18 mois, touche à sa fin. Dans les délais prévus, c'est-à-dire, en juillet, le Professeur Lebret sera en mesure de vous présenter le rapport général des études dont il a assuré la direction d'ensemble et la coordination.

Ces matériaux classés et ordonnés seront d'exploitation facile, et nous pourrons, avant la fin de l'année, avoir mis au point nos instruments définitifs de planification. En effet, le travail des experts a consisté à préparer des hypothèses, une matière riche. C'est à nous qu'il appartient de faire les arbitrages dans le prolongement de notre politique générale.

J'ai tout lieu de penser que cette étape fondamentale de notre construction nationale sera franchie avec plein succès. Ainsi, en cette année de l'indépendance du Mali, nous aurons en mains l'instrument majeur de notre développement. Je ne pense pas qu'il y ait eu, jusqu'à ce jour en Afrique, d'exemple de cette heureuse concordance.

*
* *

J'ai voulu vous tracer le projet d'un itinéraire qui sera rude. Nous avons toujours mesuré la signification de notre indépendance et l'exigence d'effort, d'austérité, de sacrifice qu'elle portait en elle, mais aussi d'exaltation, de dignité et de grandeur.

Tout ceci ne sera possible que par l'union très étroite, au coude à coude, des élus du peuple, des hommes de Gouvernement, des responsables du parti politique qui assume la conduite des affaires de l'Etat, porté par l'élan de la confiance populaire. Il faut que, plus que jamais, nous soyions en communion profonde, nous travaillions en équipe très étroitement solidaire et soudée. Nous ne ferions rien

Nous lancerons les opérations de mise en valeur de zones neuves de Casamance, du Delta et de la Vallée du Fleuve, susceptibles de produire des quantités appréciables de riz et de mil. Pour cette dernière céréale, en particulier, nous sommes en mesure d'intensifier sensiblement la production du sorgho 610 d'Israël à Richard-Toll, avec un rendement au moins triple des variétés traditionnelles, ce qui ouvre la perspective d'une progression spectaculaire de notre production vivrière à assez brève échéance.

Nous prévoyons sur le plan de l'élevage, l'amélioration des troupeaux par la vaccination utilisant le virus lapinisé, et aussi l'utilisation, plus rationnelle, des pâturages.

En ce qui concerne les Eaux et Forêts, nous poussons les plantations d'essences utiles: tecks, darcassou, rôniers, etc...

2) *L'amélioration des supports de la production rurale* s'avère indispensable si l'on veut promouvoir un rythme de croissance soutenu. Ce but sera atteint notamment par la revalorisation des terres, tant par les engrais minéraux et l'utilisation des fongicides que par le lancement de l'engrais vert là où cette technique se révèle préférable.

Nous développerons aussi la culture attelée ; 500 attelages et équipements nouveaux seront mis à la disposition des cultivateurs dans le courant de l'année prochaine, en particulier dans la Vallée du Fleuve qui avait un sérieux retard dans ce domaine.

Nous voulons également procéder à une nouvelle distribution de matériel de traitement du riz et des palmistes.

Enfin, nous étudions la création d'une caisse de péréquation des céréales, qui prolongerait et accroîtrait l'action de l'actuelle caisse du riz à laquelle elle viendrait se substituer.

3) *Je pense pouvoir qualifier d'opération-choc, également, la mise en place des nouveaux C.E.R.*, cellule par excellence d'action rurale. Dès cette année, 4 nouveaux C.E.R. seront créés, 6 anciens C.E.R. seront transformés en C.E.R. de nouvelle formule.

L'an prochain, 27 nouveaux C.E.R. viendront s'ajouter à ceux que nous sommes en train d'organiser ou de réorganiser. Puis, selon une progression rapide, nous espérons que le réseau des C.E.R. couvrira l'ensemble du terroir sénégalais dans les années suivantes.

Pour la formation des cadres indispensables à cette entreprise considérable, nous voulons, dès cette année, ouvrir une Ecole nationale des cadres pour le monde rural.

L'effort ne sera pas seulement quantitatif. Sur un plan parallèle, nous étudions, avec soin, en liaison avec le Ministre de l'Education du Mali, l'évolution souhaitable du contenu des prorammes scolaires qui doivent permettre de former des hommes armés pour affronter les réalités de leur pays et des temps nouveaux.

L'enseignement secondaire tend également à toucher, plus en profondeur, l'intérieur du pays, par une déconcentration des établissements. C'est ainsi qu'avant la fin de l'année, le nouveau lycée de Saint-Louis sortira de terre. Il pourra recevoir, une fois terminé, 1.500 élèves dont 500 internes. Les collèges modernes de Thiès, Kaolack et Ziguinchor, seront transformés en lycée dès la rentrée scolaire prochaine, ainsi que les collèges de jeunes filles de Saint-Louis et de Dakar.

L'année suivante, nous envisageons de transformer en collèges modernes 17 cours complémentaires, et de créer 12 nouveaux cours complémentaires dans les chefs-lieux des cercles périphériques.

Enfin, je vous citerai les grandes lignes du *vaste programme d'amélioration de l'habitat urbain et rural* que met en œuvre le Commissariat à l'habitat et à l'urbanisme.

Ce programme porte sur la construction, à partir du mois de juin 1960, de 1.100 logements répartis dans tous les chefs-lieux des cercles. Il prévoit également l'édification de 400 logements en milieu rural, selon deux formules complémentaires :

— la réalisation de villages pilotes,

— l'assistance individuelle à la construction, que nous veillerons à développer tout particulièrement au niveau de tous les chefs-lieux d'arrondissement.

SUR LE PLAN DE L'EFFORT ECONOMIQUE, nous concentrons nos opérations-choc sur le secteur rural. Nous avons élaboré une série d'actions portant sur la production agricole proprement dite, sur les supports de cette production, et sur le développement de l'encadrement rural.

1) *L'effort sur la production* se traduira tout particulièrement par un accroissement de la production maraîchère et fruitière dû à l'irrigation diffusée dans des périmètres choisis pour relever les rendements. Le produit économique de l'opération doit être d'autant plus intéressant que l'on constate que 50 hectares de cultures maraîchères produisent un revenu comparable à celui de 1.000 hectares d'arachides.

extérieure pour infléchir les affectations, et donc, sauf cas de force majeure, l'acceptation pure et simple par chacun du poste qui lui est assigné, en quelque lieu du territoire que ce soit.

Cela suppose aussi l'exigence de l'exactitude, du rendement, de la probité, et aussi l'adoption de textes de rigueur, et qui ne resteront pas lettre morte, pour punir les fautes, redresser les errements.

J'évoquerai enfin, très brièvement, puisque l'on touche déjà là aux actions économiques concrètes, l'intérêt qui s'attache à créer *une mystique du développement national*, levier indispensable à tout progrès généralisé.

Je pense, en particulier, aux campagnes qu'il faudra organiser pour favoriser la consommation de produits nationaux — au besoin en définissant et réglementant l'usage de labels nationaux — pour aboutir à l' « indépendance alimentaire » en développant les cultures vivrières — pour réduire les importations de produits de luxe somptuaires qui faussent l'équilibre des balances commerciales, pour l'ouverture d'un emprunt national devant alimenter notre effort d'investissement.

Un large champ s'ouvre à nous. L'essentiel est de ne pas remettre à plus tard le lancement de nos actions novatrices : le passage à l'indépendance est un moment particulièrement faste pour le lancement de ce style nouveau. Il est évident que l'Etat ne sera pas de reste pour donner l'exemple de l'effort et de l'austérité. La réduction des traitements des ministres et des parlementaires, décidée à la récente conférence de Bamako, est la première de toute une série de mesures que nous vous proposerons sans tarder. Nous devons abolir les privilèges, les facilités. Nous veillerons à ce que ne se forment pas dans la nation des classes nouvelles ou des castes nouvelles de privilégiés. La loi de solidarité conduira avec fermeté notre action de redressement.

*
* *

B) *Des opérations-choc pour l'indépendance*

J'ai voulu définir, avec assez de précision, les composantes du style nouveau, car l'adoption des règles qu'il implique se traduira, sans nul doute, par une révolution diffuse dans toutes les couches sociales et toutes les structures, ainsi que dans le comportement des citoyens.

J'ai tenté de montrer le lien logique qui existe entre ce style et nos options doctrinales, et je suis persuadé que sa mise en œuvre fera progresser notre doctrine, et que c'est d'ailleurs la seule voie de progression possible, à l'exclusion d'un dogmatisme en chambre.

Le Gouvernement, dans le cadre de ses responsabilités particulières, se doit de prolonger, immédiatement ces propositions générales et fondamentales, par un programme d'opérations-choc, qui donneront à notre développement la grande impulsion nécessaire.

Ces opérations se situent dans le domaine social et dans le domaine économique. Je me bornerai à fixer les contours essentiels que des documents techniques reprendront ensuite par le détail.

L'action pour la *Santé publique* sera, dès cette année, définie sur des bases entièrement nouvelles. Nous pensons, en effet, qu'il faut promouvoir une politique sanitaire de masse, faute de quoi nous serions condamnés à l'immobilisme et à la stagnation. Cette décision se traduira par la constitution, dans chaque cercle, avec une direction à l'échelon régional, d'équipes mobiles comprenant des médecins, des infirmières, des infirmiers, des éducateurs sanitaires. Le passage à jour fixe de ces équipes, dans toutes les agglomérations rurales, permettra de toucher toute la brousse et de concentrer dans des pôles, judicieusement choisis, les gros moyens de traitement.

Dans cette perspective, le lancement de l'hôpital de Saint-Louis — dont le devis global se monte à 1 milliard 120 millions —, prend toute sa signification. De même la formation sanitaire de Kaolack sera, dès cette année, transformée en hôpital régional. Thiès aura également son hôpital moderne : la première tranche comportant une maternité de 100 lits vient d'être terminée et sera inaugurée le jour de l'indépendance. Le Gouvernement vous présentera également, au cours de cette session, des textes pour la répression de l'alcoolisme et de la prostitution.

L'*Education* est tout autant au cœur de nos préoccupations, car son progrès conditionne, très étroitement, la progression des cadres et donc un facteur essentiel du développement national.

Dans ce domaine également, nous voulons toucher la masse. L'objectif que nous nous sommes fixés est d'atteindre, dans les meilleurs délais, un taux de scolarisation de 50 % sur toute l'étendue du Territoire. En 1959, nous en étions à 30 %. En octobre prochain, nous parviendrons à un taux de 36 %. Ceci représente un effort considérable : en 1957, les écoles primaires du Sénégal recevaient environ 60.000 élèves. Au 1er janvier 1960, les effectifs de l'enseignement primaire étaient passés à 100.000 élèves. La formation des maîtres nécessaires sera activement poursuivie dans les nouveaux centres permanents de formation pédagogique, dont l'ouverture est prévue dès la rentrée d'octobre 1960 à Dakar, Saint-Louis, Thiès, Kaolack et Ziguinchor.

selon un découpage que nous saurons d'ailleurs ajuster plus étroitement aux réalités économiques et sociologiques au fur et à mesure qu'elles se préciseront à ce niveau.

Les chefs d'arrondissement ont été choisis avec soin. Leur mission est particulièrement délicate, puisqu'il leur appartient de rompre avec des habitudes anciennes héritées du régime colonial, et de transformer, en échelons d'administration, des structures demeurées trop souvent, il faut le dire, semi-féodales. Notre intention est de témoigner d'une fermeté exemplaire au regard de cette orientation nouvelle. Les fonctionnaires investis de fonctions d'autorité et qui en feraient mauvais usage seront aussitôt relevés de leur poste.

Nous avons eu l'occasion de donner de récents exemples de cette attitude de fermeté, dont nous n'entendons pas nous départir.

Je puis vous dire cependant que, dans l'ensemble, l'immense travail que représentait la mise en place du nouveau dispositif s'est accompli de façon satisfaisante et nous avons le sentiment que le réseau administratif, se rapprochant des populations de brousse, gagnait en efficacité. La récente découverte des dépôts d'armes à Kédougou en a été la preuve tangible.

Dans le tableau général de la réforme administrative, il faut faire une place toute particulière à la Région du Cap-Vert. Il n'est évidemment pas possible d'administrer correctement une agglomération urbaine aussi lourde que Dakar avec ses villes satellites et son arrière pays sans élaborer une structure nouvelle, fort différente de celle qui se rapporte au milieu rural.

C'est la raison pour laquelle, après avoir étudié minutieusement ce dossier délicat et complexe, le Gouvernement vous propose une solution et soumet à votre suffrage un projet de loi. Certes, nous avons conscience de la difficulté de l'entreprise et nous sommes disposés à admettre les amendements éventuels que vous pourrez formuler pour l'améliorer. Ce qui est clair, c'est qu'il faut faire face au gigantisme de Dakar, décentraliser à tous prix l'administration municipale. C'est ce qu'il nous appartient de faire ensemble.

En matière de réforme des structures politico-administratives, il nous restera à faire procéder aux élections pour la constitution des Assemblées régionales. Ces élections auront lieu après l'hivernage.

*
* *

Voici donc le schéma d'ensemble de l'appareil de l'Etat rénové, remodelé de façon cohérente et originale. Si nous nous sommes attelés à une telle tâche, ce n'est pas par le goût d'une telle cons-

truction juridiquement satisfaisante. Nous y avons inséré une finalité constante : avoir des structures orientées vers l'action, vers la construction nationale, qui signifie pour nous développement.

C'est pourquoi nous avons taillé également, à la mesure de cette politique, les structures économiques nouvelles que vous avez approuvées, et qui permettront de sortir du cycle infernal de l'économie de traite, de l'état de domination sans rémission.

Je dois vous rendre compte de la diligence avec laquelle nous avons appliqué ces réformes.

Nous avions pris à cet égard un certain nombre d'engagements et je puis dire qu'ils ont été jusqu'ici tenus, et qu'ils continueront d'être tenus, quels que soient les obstacles que nous verrons surgir devant nous.

En premier lieu, au sommet de la pyramide, nous disposons de la Banque Sénégalaise de Développement et de l'Office de Commercialisation Agricole.

Les décrets d'application des lois de réforme ont été mis au point après avis de votre commission des délégations, et portent définition du statut de la B.S.D. et de l'O.C.A., ainsi que de la réorganisation du marché de l'arachide.

La Banque Sénégalaise est conçue selon un schéma assez proche du type des Banques de Développement recommandé par les Nations-Unies. Son capital fera appel à l'appoint de participation de la Caisse Centrale de Coopération Economique, à la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, à la Caisse des Prestations Familiales ; l'adjonction ultérieure d'actions de la B.I.R.D. et de la Banque Européenne d'Investissement n'a pas été écartée. En tout état de cause, l'Etat du Sénégal possède la majorité absolue du capital.

Le Conseil d'administration a été désigné et doit se réunir le 15 juin. Un directeur général sénégalais a été pressenti ainsi que les assistants techniques indispensables. Toutes dispositions pratiques pour l'entrée immédiate en fonctionnement ont été prévues.

L'Office de Commercialisation qui prend le relai de l'ancienne Entente Coopérative mais en transformant fondamentalement le rayon d'action et les méthodes d'intervention, pourra entamer son activité à la même date. Le Conseil de tutelle désigné est convoqué pour le 15 juin. Cet instrument nouveau, de portée véritablement révolutionnaire, permettra une rénovation radicale des circuits économiques, par un contrôle serré assuré par l'Etat des filières de commercialisation, et une prise en charge des opérations d'expor-

tation. Il n'était pas possible, sans ces transformations de fond, d'obtenir une modernisation totale de notre économie rurale, pièce maîtresse de notre développement. Cependant nous observerons une voie progressive, à la mesure de nos moyens, pour ne pas subir de ruptures trop brutales. Cette année la région de Thiès servira de secteur-pilote et la commercialisation y sera faite selon la méthode nouvelle. La zone d'intervention de l'Office sera élargie l'année suivante en fonction des résultats de notre prochaine campagne.

Les Centres Régionaux d'Assistance au Développement, postes de correspondances régionales des structures économiques centrales et organes de regroupement des moyens techniques d'intervention en milieu rural, pourront fonctionner dès les premiers jours d'août. Nous avons soigneusement mis au point les formalités de transitions entre les anciennes S.M.D.R. et les nouveaux C.R.A.D.

Quant aux centres d'expansion rurale de nouvelle formule, structures d'intégration des actions de développement dans chaque petite zone d'organisation rurale, après avoir déterminé les règles de leur fonctionnement, nous avons demandé aux gouverneurs et à leurs collaborateurs, de réunir les instances de travail nécessaires pour que soient fixés dans les meilleures conditions les points d'implantation et les limites d'action. Progressivement, nous pourrons alors couvrir chaque région de ce réseau essentiel qui permettra une prise en charge véritablement authentique de la promotion du paysannat par la formation d'élites nouvelles nées de l'animation rurale, par la diffusion de techniques nouvelles de domination des éléments naturels. Ceci, qui paraissait hier un projet idéal, nous semble maintenant réalité tangible, action en marche.

Je dois ajouter que nous prolongerons cette insertion de notre action jusqu'au cœur des réalités paysannes par la définition et la mise en place des communautés rurales, cellules socio-économiques d'organisation communautaire du terroir, échappant au formalisme et à la structuration de caractère administratif. Mais ce travail, indispensable pour que réussisse la généralisation du mouvement coopératif que prévoit notre nouveau statut de la coopération, doit s'appuyer, pour réussir, sur une réforme agraire de grande portée.

Nous en mesurons clairement le sens, et nous préparons activement les textes qui sanctionneront l'une des tâches les plus importantes que nous devrons affronter dans les premiers mois de notre indépendance.

Qui pourrait donc contester que l'axe selon lequel nous avons développé notre politique depuis l'acquisition de notre autonomie interne ne porte pas le signe d'une révolution ? A voir l'accueil que

fait le peuple, que font les masses à nos structures nouvelles, on comprend bien que ce n'est pas là un abus de langage mais une réalité vivante.

*
* *

Toutefois, dans la conjoncture africaine présente, nous ne pouvions limiter nos problèmes à l'organisation de nos structures intérieures.

Sous nos yeux, de nos mains, l'Afrique est en train de se faire. Des nations se dessinent et se construisent et nous sentons bien que tout ceci nous concerne au premier chef, que nous sommes à un grand rendez-vous d'histoire, et que rien ne pourra réussir désormais dans le monde qui ne tienne compte de ce qui se fait dans la zone de mouvance où se situe l'entreprise.

J'ai eu l'occasion de dire depuis longtemps que notre politique, pour des raisons vitales, impérieuses, qui ne tiennent pas seulement à notre goût du jour, mais à notre destin, ne pouvait être que celle des grands ensembles. J'ai précisé plus récemment de quel secours nous devrait être la conception du « développement réciproque » des nations conçue selon la grande thèse de François Perroux (1).

Ce sont des idées-forces qui nous ont guidés pour définir nos nouvelles institutions à l'heure de l'indépendance, et l'on doit comprendre quelle cohérence complète nous avons tenté d'établir entre notre effort intérieur et notre appareil de relations extérieures.

Cette session aura pour tâche première de soumettre à vos suffrages nos textes institutionnels. Je vous dirai, en peu de mots, le contenu général de ces textes, je m'expliquerai ensuite sur la portée que nous leur donnons, le message qu'ils portent.

En premier lieu, vous devrez vous prononcer sur les lois portant ratification des accords de transfert de compétences que le Sénégal, tout comme le Soudan, a signé avec la France. Par ces accords, nous allons recevoir l'ensemble des compétences communes situées par delà notre autonomie interne, et donc posséder tous les attributs d'un Etat souverain. Cet acte est plus que le prélude, l'accomplissement réel de notre transformation nationale, de notre passage à l'indépendance.

---

(1) « Nations africaines et Solidarité mondiale » (à paraître aux Presses Universitaires de France).

C'est l'occasion de rendre ici un solennel hommage à la France, qui a su tenir toutes les promesses qu'elle avait formulées par la voix du Président de la République française, Président de la Communauté. Comprenant à la fois le devoir absolu de décolonisation, et l'impératif de la coopération, la France est en voie de réussir, dans les meilleures conditions, l'accomplissement de sa mission de tutelle. De l'Empire à l'Union Française, de l'Union Française à la Communauté rénovée, que d'étapes parcourues, quel itinéraire prodigieux, qui nous permet aujourd'hui, dans l'amitié, libres de nos déterminations, indépendants au sein d'une zone de solidarité et de développement réciproque, d'entrer dans la voie de la souveraineté nationale.

Il ne tient qu'à la France et aux nations africaines qui acceptent d'entrer en rapport d'étroite coopération avec elle et entre elles toutes, de donner valeur exemplaire à cet ensemble pour montrer de quelle façon réconcilier le Tiers-monde et le monde développé, afin que s'abolisse entre eux le fossé de la convoitise, la révolte des miséreux contre les nantis.

Ceci ne s'accomplira pas, certes, par le jeu magique d'une simple formule. Il n'y a point de recette miracle pour sauver un pays. Il faut que les responsables de ce pays s'organisent, se forgent en tout premier lieu des institutions efficaces.

C'est à ce souci que veut répondre le projet de réforme constitutionnel que nous vous proposons.

La conception première de notre Fédération du Mali, qui venait à un stade où notre autonomie interne était articulée sur des structures communautaires à mi-chemin entre la fédération et la confédération, s'était formée sous le signe de cette ambiguïté. Nous avions été contraint, pour sauvegarder les liens institutionnels de nos Etats fédérés, qui se situaient obligatoirement dans la zone de nos compétences d'autonomie interne, d'accentuer le caractère rigide de notre association, en rompant avec la logique profonde de la construction fédérale, qui doit permettre l'épanouissement de la personnalité des partenaires, tout en harmonisant, solidement, leurs intérêts communs.

La conjoncture présente nous permet de revenir à une orientation plus cohérente. Nos projets constitutionnels tentent de recréer un équilibre profond entre les pouvoirs des institutions soudanaises et sénégalaises d'une part, et ceux des institutions de la Fédération.

Ainsi a été introduite la notion fondamentale d'arbitrage constitutionnel au niveau de la Présidence de la Fédération.

Deux instances d'arbitrage et d'harmonisation ont été imaginées : la cour d'arbitrage, et la conférence des chefs de Gouvernement.

La cour d'arbitrage pourra être saisie par le Président de la Fédération à la demande des instances du niveau fédéral ou des instances des Etats fédérés.

La conférence des chefs des gouvernements fédéral et fédérés, présidée par le Président de la Fédération, se réunira au moins tous les six mois pour harmoniser leur action.

De plus, les Assemblées Législatives des Etats recouvrent des pouvoirs que les précédents textes constitutionnels avaient transférés à la Fédération. Ainsi, en matière financière, les Assemblées du Sénégal et du Soudan fixeront les taux des impôts directs perçus au bénéfice de leur budget. L'Assemblée Fédérale, de son côté, déterminera particulièrement le taux des droits divers perçus au profit du Budget fédéral.

Nous avons prévu également que les budgets d'investissement seraient gérés exclusivement au niveau des Etats.

Les Assemblées Législatives avaient perdu le droit d'assortir les textes des lois qu'elles votaient de sanctions pénales.

Ce droit leur est restitué, dans les limites d'une échelle de peines fixée au plan fédéral.

En ce qui concerne les relations extérieures, si le Mali a compétence pour conduire la politique étrangère, cette responsabilité n'empiète en rien sur la personnalité des Etats. Nous prévoyons, en effet, que d'une part les chefs des Etats fédérés seront tenu informés des négociations extérieures ; d'autre part, il est précisé que les conventions extérieures, touchant des domaines de la compétence des Etats fédérés, devront être soumis à l'approbation des Assemblées de ces Etats.

Enfin, les Etats fédérés, et ceci marque bien que les pouvoirs de la Fédération proviennent très exactement de la délégation qu'ils lui ont faite, doivent voter toute modification ultérieure de la répartition des compétences.

De même, seul le vote favorable de l'ensemble des Etats permet l'adhésion de nouveaux membres à la Fédération.

Nous avons donc voulu tracer un schéma dynamique, et non pas un appareil figé ou sclérosé. Nous proclamons explicitement que notre Fédération est une fédération souple et ouverte. Qu'est-ce à dire ?

Cela signifie que nous recherchons inlassablement la coopération étroite, l'association avec tous les Etats africains frères. Nous voulons établir avec eux, et tout spécialement avec ceux de l'an-

Les mesures à prendre m'apparaissent sous deux aspects très complémentaires :

— un style nouveau à acquérir en portant réponse à certaines options fondamentales,

— une série d'opérations-choc pour donner les grands coups d'accélération indispensables à notre développement.

*
* *

A) *Le style nouveau*

Le moment est venu, croyons-nous, d'aller jusqu'au fond de notre engagement, de vivre nos choix jusque dans leurs conséquences extrêmes. Nous portions, en effet, jusqu'à ce jour, le poids, les conséquences, de notre aliénation ancienne. Ceci est maintenant révolu. La révolution est là, elle ne peut attendre demain.

C'est l'éthique de cette révolution qu'il nous faut comprendre et transposer dans notre vie et dans la vie du pays.

La doctrine qui nous a conduit là où nous sommes, vous la connaissez: nous avons eu l'occasion de la préciser. Nous avons, dès l'origine, voulu bâtir un socialisme africain qui ne soit pas un sous-produit des idéologies de l'Est ou de l'Ouest, qui ne s'inféode ni au marxisme doctrinaire ni au libéralisme souple. Nous avons voulu faire nous-mêmes notre doctrine en nous efforçant de comprendre les réalités africaines pour en développer harmonieusement les virtualités fécondes, dans la perspective d'un humanisme nouveau, intégrant nos valeurs.

Tout ceci prend plus que jamais un sens bien précis. Il n'est que de l'appliquer à nos faits sociaux : vous verrez que la tâche est rude et de grande envergure.

La première composante de notre style nouveau c'est d'accepter, et de faire accepter par tous les citoyens, l'idée que la construction africaine, et par là, la survie de l'Afrique, se joue au niveau de chacun. Tirons-en les conséquences.

Nous devons mener une campagne sur le thème : « La nation, c'est nous », « l'Etat, c'est pour chacun d'entre nous ». Il faut, en effet, briser radicalement avec le style des pays colonisés, où les institutions, la vie de l'Etat, sont considérés comme étant du domaine de « l'autre », c'est-à-dire du colonisateur. Il faut donc restaurer la notion de responsabilité personnelle au regard de la communauté

cienne fédération d'A. O. F., une union féconde, dans le respect mutuel de la souveraineté de chacun, mais en mettant en commun tout ce qui peut et doit être partagé, concerté, coordonné, harmonisé, dans tous les domaines. Nous fondons grand espoir dans les signes de détente que nous percevons partout à l'entour ; et nous pensons qu'au moment où tous, sans exception, choisissent la voie de l'indépendance, de la souveraineté nationale, il n'y a plus à craindre de malentendu : l'heure du dialogue est venue, et par-delà ce dialogue, nous percevons que l'unité africaine est possible, construite dans l'amitié avec l'Europe et le reste du monde, dans l'amitié tout spécialement avec la France que nous qui sommes de culture négro-française.

Je n'ai point besoin d'en dire plus. Je pense, tout simplement, que les premiers termes du dialogue sont posés.

Je pense aussi que l'ouverture de ce dialogue nous impose, à tous, des exigences plus graves : à vous élus du peuple, à nous hommes de gouvernement, car la façon, bonne ou mauvaise, dont nous gérerons notre part du patrimoine africain, répercutera ses effets sur l'ensemble de notre zone de solidarité. Il faut donc que tous acceptent, et que nous acceptions, au premier chef, de faire une politique de solidarité.

Il faut que nous puissions, à l'heure de notre indépendance, c'est-à-dire dès aujourd'hui, mobiliser notre peuple autour de cette politique de solidarité. Il m'appartient donc de vous proposer le programme de cette politique.

*
* *

II. — CE QUE NOUS VOULONS FAIRE

Un programme pour la politique d'indépendance

La nouvelle politique ne procède pas seulement d'une nécessité doctrinale, idéologique. Elle résulte aussi, bien sûr, de l'obligation de prendre en charge le coût des institutions nouvelles. Nous voulons que ces incidences, que nous limiterons au strict minimum, soient compensées, dans toute la mesure du possible par une ligne accrue d'austérité : il faut réduire le train de vie de l'Etat, pour réduire, par là-même, l'effort supplémentaire à demander à la contribution du peuple. Nous devons garder, soigneusement, cette idée à l'esprit tout au long de notre réflexion.

Je vais donc tenter de vous tracer, à gros traits, l'esquisse du programme d'indépendance que le Gouvernement vous propose.

pour nous retrouver tous ensemble à pied d'œuvre. Il y a très largement, et pour la suite des temps, de la place pour tous, pour toutes les bonnes volontés, pour toutes les compétences. Chacun doit être à sa place, à son poste de combat, et non pas se cantonner dans les arcanes de subtiles exégèses oppositionnelles.

Je dois saluer, d'ailleurs, avec grande joie, le geste de tous ceux qui sont déjà venus se joindre à nous; et nous avons montré que nous savions leur donner la place à laquelle leur valeur pouvait leur faire prétendre : le M.L.N. est venu. Nous savons que le P.S.S. est, actuellement, en train d'opérer son adhésion à la politique nationale. Nous espérons que tous, où qu'ils soient, d'où qu'ils viennent, sentiront dans leur cœur le même élan patriotique. Ils seront les bienvenus.

Je voudrais enfin insister sur l'ouverture que nous devons donner à notre construction nationale sur tous les courants qui peuvent et doivent la féconder, sur la nécessité d'admettre les blancs et les noirs qui conçoivent notre évolution de la même manière, sur le chantier, à part entière.

Je voudrais dire tout le prix qui s'attache pour nous à la tolérance religieuse comme facteur d'unité. C'est là une dimension nécessaire à notre destin pour qu'il soit grand. Si notre devoir est de décourager le matérialisme, qui n'a pas sa place en Afrique et détruirait nos valeurs, si notre voie nous commande de déjouer ses entreprises, de nous opposer à ses conquêtes, il ne saurait être question d'instituer ici, pour des raisons électorales ou pour toute autre raison, la lutte du croissant contre la croix ou inversement. Il faut que les croyants, tous les croyants, acceptent d'œuvrer dans la même fraternité. Le salut du monde est à ce prix. Le nôtre l'est très certainement.